



Tout savoir sur L'Assurance Perte Financière



L'Assurance Perte Financière*

Comment ça marche ?



- Couverture en cas de vol ou de destruction totale du véhicule loué.
- Prise en charge de la somme restante due pour solder votre contrat de Location Longue Durée.
- Indemnisation sur la base de la valeur conventionnelle du véhicule au jour du sinistre.

Exemple :

- Location d'une voiture d'une valeur conventionnelle de 14 000 € au jour du sinistre.
- Indemnisation par l'assureur d'un montant de 10 000 €.
- Différentiel de 4 000 € auprès d'Autosphere Lease.
- L'assurance « Perte Financière » couvre le montant restant de 4 000 €.

* Sous réserve de souscription du contrat assuré par Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sous le numéro 432783, siège social : The Anchorage, 17-19 Sir Johan Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 DT18 Ireland (info@greenval-insurance.ie); supervisée par la Banque Centrale d'Irlande. Garanties acquises dans les limites et conditions du contrat d'assurance.

Nos Plus



Prime fixe prélevée avec votre loyer mensuel.



Prise en charge par Autosphere Lease de la gestion administrative.



Préservation de votre trésorerie.

Nos engagements pour toujours mieux vous servir



Sur-mesure



Proximité



Expertise



Fluidité



La Location Longue Durée Autosphere Lease est opérée par ARVAL Service Lease: SA au capital de 66.412.800€, 352 256 424 RCS Paris, 1 bd Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 411 (orias.fr). CE FR 68 352 256
La Location Moyenne Durée Autosphere Lease est opérée par Louveo, nom commercial « Arval Moyenne Durée » : SAS au capital de 1.000.000 €, 520 293 267 RCS ANNECY- Siège social : Parc d'activité de la Ravoire - impasse de la Ravoire - 74370 Epagny Metz-Tessy. CE FR 45 520 293 267

Pensez à covoiter. #SeDéplacerMoinsPolluer